

Malaisie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Perturbation des liaisons aériennes en raison de la situation au Moyen-Orient

Date de mise en ligne le : 03 mars 2026 Date de mise à jour le : 11 mars 2026

En raison des événements au Moyen-Orient, un certain nombre de liaisons aériennes au départ ou à destination de la Malaisie et transitant par les pays du Golfe sont actuellement interrompues.

Il est conseillé à nos compatriotes devant voyager de :

- Consulter les sites de leur compagnie aérienne avant de se rendre à l'aéroport ;

- Se rapprocher de leur agence de voyages afin de vérifier la situation ;
- Contacter leur assurance privée pour connaître les conditions éventuelles de prise en charge ;
- Prendre leurs dispositions éventuelles en vue de modifier leur séjour ;
- De suivre la situation sur le site de l'ambassade de France en Malaisie ;
- S'inscrire sur le Fil d'Ariane.

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



- Formellement déconseillé
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance renforcée
- Vigilance normale
- Zone à très fort risque de piraterie

Dernière actualisation le 10/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Deux régions présentent un risque spécifique :

Zones formellement déconseillées

- Au nord et à l'est de l'État du Sabah, les îles et tous les espaces maritimes environnants des côtes nord et est de l'État du Sabah sont formellement déconseillés, plusieurs personnes ayant été tuées au large de cette région y compris dans les archipels sous souveraineté des Philippines. Ces actes de piraterie ont été commis par des groupes terroristes ayant prêté allégeance à Daech et le risque d'enlèvement ne

peut être négligé. La région est placée sous le mandat de l'ESSCOM (Eastern Sabah Security Command), avec la mise en place d'un couvre-feu et une forte présence militaire et policière. La navigation dans cette zone est formellement déconseillée. Sur la côte, partie intégrante du mandat de l'ESSCOM, l'intérieur des terres est déconseillé.

- Les villes de Tawau, Sandakan, Sempornan.

Zones déconseillées sauf raison impérative

- La zone frontalière entre la Malaisie et la Thaïlande est déconseillée sauf raison impérative étant donnée la situation sécuritaire dans le sud de la Thaïlande et les divers trafics (y compris d'êtres humains) qu'elle abrite.

Moins concernées par ces trafics et bénéficiant d'une meilleure présence des forces de l'ordre, les villes de Kangar et de Kota Baharu sont placées en zone de vigilance renforcée ;

- Les côtes nord et est de l'État du Sabah.

Risques encourus et recommandations associées

Drogues

Les sanctions pour possession, consommation ou trafic de drogue sont très sévères en Malaisie. Si le qualificatif de trafic de drogue est retenu, une condamnation à la peine de mort peut être prononcée. De plus, dans le cas de délits mineurs en lien avec la drogue, il est fréquent que le permis de séjour de la personne incriminée et de sa famille soit annulé et qu'elles soient expulsées du pays.

Les activités illégales en Malaisie (trafic de drogue, prostitution) sont souvent contrôlées par des réseaux de criminalité organisée qui n'hésitent pas à user d'intimidation, de menaces et de chantage, afin extorquer de l'argent à des clients potentiels, notamment dans les zones touristiques (cas récent à Langkawi).

Délinquance

Les vols à l'arraché, visant particulièrement les ressortissants étrangers, sont très fréquents dans les grandes villes du pays, notamment à Kuala Lumpur. Les voleurs à l'arraché opèrent à motocyclette ou en voiture, y compris dans les artères fréquentées de Kuala Lumpur et dans les quartiers touristiques de Bukit Bintang, Central Market, KLCC, ainsi qu'à proximité de l'ambassade de France (Jalan Ampang). Il est recommandé d'éviter de porter sacs à main ou appareils photo à l'épaule. Dans les déplacements à pied, il convient de porter ses effets personnels du côté opposé à la circulation et d'éviter de se tenir trop près du passage des véhicules, notamment des deux-roues (en particulier à l'arrêt). Une augmentation de la violence (agression physique, agression sexuelle, agression à l'arme blanche) accompagnant ces vols a été constatée : tout est mis en œuvre par les auteurs de l'agression pour que la victime lâche ses possessions.

Pour les déplacements en taxi, il est recommandé de n'utiliser que des compagnies de bonne réputation, contactées par téléphone de préférence, ou via une application comme Grab. Il est formellement déconseillé de faire de l'auto-stop, surtout seul(e).

Plusieurs étrangers ont par ailleurs été victimes de vols et/ou d'agressions sexuelles en Malaisie, après avoir absorbé des substances psychotropes mélangées à leur insu dans leur boisson. La plus grande prudence est recommandée, y compris dans des restaurants, des bars d'hôtels et des clubs réputés.

Des vols ont également été commis par des personnes se présentant comme des policiers en civil et prétendant procéder à un contrôle d'identité. Face à une telle requête, il est recommandé de ne pas présenter ses papiers et de demander à ce que le contrôle soit effectué par un policier en uniforme ou au commissariat le plus proche. De la même manière, en cas d'infraction constatée par un policier ou agent municipal, aucun paiement ne doit être effectué sans avoir obtenu un reçu officiel.

On relève des utilisations frauduleuses de cartes de crédit, notamment avec copie de celles-ci.

Terrorisme

La menace terroriste existe toujours en Malaisie. Après la période 2013-2018 pendant laquelle 250 individus impliqués dans des activités terroristes (en lien avec Daech) ont été arrêtés pour avoir planifié des attentats contre des lieux fréquentés par des Occidentaux dans la capitale (les forces de police et l'armée étaient en alerte depuis les attentats de Jakarta de janvier 2016 et un attentat perpétré le 28 juin 2016, faisant 8 blessés, a été attribué à Daech), les services de sécurité restent vigilants. Une attaque terroriste, inspirée par la propagande de Daech et perpétrée dans un commissariat du Sud de la Malaisie en mai 2024, a par ailleurs entraîné plusieurs arrestations.

Les voyageurs sont appelés à faire preuve de vigilance, en particulier sur les sites fréquentés, dans les lieux de divertissement, les centres commerciaux et à proximité des lieux de culte.

Il convient d'être attentif à son environnement et de signaler aux forces de l'ordre les comportements ou objets inquiétants.

Dans les lieux publics, il est nécessaire de surveiller ses bagages et de faciliter les contrôles.

En cas d'attentat à proximité de son lieu de séjour, il convient de se tenir à l'écart de la zone touchée, de respecter les consignes des autorités locales, de rassurer au plus tôt ses proches et de ne pas relayer d'informations non vérifiées.

Inondations et glissements de terrain

La Malaisie, en période de mousson, notamment entre octobre et février, peut être affectée par des inondations parfois violentes et des glissements de terrain dans les régions accidentées. Il convient de se tenir informé des zones affectées, d'éviter de s'y rendre et de respecter les consignes de sécurité émanant des autorités malaisiennes.

Manifestations

La législation locale interdisant aux étrangers de participer à toute manifestation, il convient d'éviter les lieux de manifestations et de rassemblements.

Piraterie maritime

En raison des risques liés à la piraterie maritime, éviter la navigation de plaisance en mer de Chine, de Sulu et des Célèbes, ainsi que la navigation de nuit dans le détroit de Malacca (voir la fiche Piraterie maritime).

La navigation vers l'Océan Indien en général demeure dangereuse, notamment à cause d'actes ponctuels de piraterie.

Il est recommandé de signaler tout projet de déplacement par voie maritime dans la région et de rejoindre la coopération navale volontaire en transmettant sa position et ses intentions à :

• État-major ALINDIEN COMFOR EAU : par téléphone +971 74 265 21 265 ou par courriel à alindien-comfor-eau-marsec.contact.fct@intradef.gouv.fr ou alindien-marsec.operateur.fct@def.gouv.fr ;

Risque sismique

La Malaisie est située dans une zone d'activité sismique, même si les séismes de forte intensité sont rares. Un tremblement de terre de magnitude 6 a touché le Sabah en juin 2015 et affecté le mont Kinabalu. Pour plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, consulter la fiche Séismes.

Recommandations générales

- Il est conseillé de se déplacer avec l'original de passeport, la présentation d'une copie n'étant pas suffisante ;
- Il est déconseillé de se déplacer avec de grosses sommes d'argent ;
- Il convient d'éviter de porter des bijoux ou des objets de valeur ;
- Les objets laissés dans les chambres d'hôtel doivent être placés dans un coffre.

Suite à des décès par empoisonnement entraînés par la consommation d'alcool frelaté (bière et whisky de contrefaçon contenant du méthanol), il convient d'être vigilant sur l'origine des produits alcoolisés (la mention du nom et de l'adresse du producteur ou de l'importateur est en principe obligatoire sur l'emballage). Il est recommandé d'éviter les établissements commercialisant de l'alcool sans licence.

Activités sportives à risque

Baignade

En raison d'une recrudescence de méduses sur les côtes malaisiennes, il est recommandé d'être vigilant lors de baignades. En effet, les piqûres de certaines espèces peuvent s'avérer mortelles. Il est donc conseillé de s'informer au préalable auprès de la direction de son hôtel sur la présence éventuelle de méduses et, le cas échéant, de respecter les panneaux d'information.

Plongée

Il convient de pratiquer la plongée avec prudence, les moyens de recherche et de secours étant, dans certaines zones isolées, limités et peu réactifs. En cas d'accident de décompression, la présence de caissons hyperbares reste très limitée.

Spéléologie

Il est vivement recommandé de louer les services d'un guide qualifié ou d'une agence de voyage expérimentée.

La pratique de la spéléologie peut s'avérer dangereuse, notamment en période de mousson, entre octobre et février. Des inondations parfois violentes peuvent entraîner une brusque montée des eaux à l'intérieur des grottes. Éviter les zones affectées et respecter les consignes de sécurité des autorités malaisiennes.

Trekking

Il est vivement conseillé de louer les services d'un guide qualifié.

Demandez au guide de vous présenter la licence lui permettant d'exercer dans un parc national, notamment en cas d'excursion de plusieurs jours.

Marche

En forêt, il convient de se munir de chaussures de marche et de porter des chaussettes et un pantalon long, afin de se prémunir des sangsues. La marche pieds nus est à éviter car les blessures au pied sont difficiles à cicatriser en milieu équatorial. Des infections parasitaires digestives ou cutanées sont à craindre (ankylostomoses, anquillose et larva migrans cutanée en cas de marche sur sol humide, et tungose en cas de marche sur sable).

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restriction sanitaire pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Modification des formalités d'entrée

Depuis le 1er décembre 2023, tout voyageur à destination de la Malaisie doit obligatoirement remplir et valider en ligne un formulaire d'arrivée dans les 3 jours précédents son arrivée sur le territoire malaisien. Les détenteurs d'un titre de résidence permanent malaisien, d'un titre de long séjour malaisien, d'un passeport diplomatique ou de service sont exemptés de ces formalités.

La liste des voyageurs concernés, ainsi que le formulaire, dénommé « Malaysian Digital Arrival Card » (MDAC), sont accessibles via le site internet officiel : <https://imigresen-online.imi.gov.my/mdac/main>

Séjour de moins de 90 jours

Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours en Malaisie péninsulaire et dans l'État du Sabah.

Les touristes se rendant dans l'État du Sarawak obtiennent un permis de séjour valable 30 jours à leur arrivée dans cet État :

- par avion : aux aéroports de Kuching, Miri et Sibü.
- par la route : au poste frontière de Tebedu (frontière entre le Sarawak et Kalimantan - Indonésie). Celui-ci étant parfois fermé en raison de troubles en Indonésie, l'entrée par voie terrestre depuis l'Indonésie est fortement déconseillée.

Ils doivent impérativement être en possession d'un passeport ayant une validité d'au moins six mois après la date de fin de séjour et d'un billet retour ou de poursuite du voyage.

Les autorités locales appliquant strictement ces dispositions, pourraient se voir refoulés, à leurs frais, à leur arrivée dans le pays les voyageurs munis :

- d'un passeport périmé
- d'un passeport dont la validité est inférieure à six mois
- d'un passeport endommagé ou déchiré
- d'un passeport comportant une anomalie

L'ambassade de France en Malaisie ne peut pas intervenir auprès des autorités locales pour leur demander d'autoriser l'entrée sur le territoire malaisien, la décision relevant de leur compétence exclusive.

Passeport d'urgence

Le passeport d'urgence délivré par la France est en principe reconnu par les autorités locales, l'application de cette règle n'étant pas toujours harmonisée jusqu'à présent.

Il vous est conseillé de vérifier les conditions d'entrée avec un passeport d'urgence auprès de l'ambassade de Malaisie en France (ou de votre pays de résidence), avant votre départ.

Cachet de l'immigration

Les voyageurs entrés en Malaisie par voie maritime ou terrestre doivent s'assurer, à leur arrivée, qu'un officier de l'immigration appose un cachet dans leur passeport sous peine d'être placé en centre de rétention administrative lors de leur départ (de quelques heures à 14 jours), sans possibilité de communiquer à l'extérieur, le temps pour les autorités locales de vérifier la légalité de leur séjour en Malaisie.

Les services de l'immigration recueillent, à tous les points d'entrée du territoire (voies aérienne, terrestre ou maritime), les données biométriques de tous les visiteurs étrangers, à l'exception des enfants de moins de 12 ans.

Attention : en cas de perte ou de vol du passeport pendant le séjour, les voyageurs devront régulariser leur situation auprès du service de l'immigration à Kuala Lumpur (Imigresen Putrajaya, 15, persiaran Perdana) en présentant le nouveau titre de voyage émis par l'ambassade de France (un laissez-passer) et leur billet d'avion. Ils devront également s'acquitter d'une amende de 100 ringgit.

Séjour de plus de 90 jours

Pour les séjours de plus de trois mois, un visa de long séjour est exigé à l'arrivée dans le pays. Les demandes de visas sont à effectuer auprès de l'ambassade de Malaisie à Paris, sauf exception indiquée par l'ambassade de Malaisie.

Pour de plus amples informations, contacter l'ambassade de Malaisie en France (ou de votre pays de résidence).

Dépassement de visa

En cas de dépassement de visa, les voyageurs doivent obligatoirement régulariser leur situation auprès des services de l'immigration (paiement d'une amende) afin d'être autorisés à quitter la Malaisie. Les autorités malaisiennes peuvent accorder un délai compris entre 7 et 15 jours pour sortir du territoire. En cas de non-respect de ce délai, le voyageur risque de se faire incarcérer, de se voir infliger une amende plus lourde et ensuite d'être expulsé (billet d'avion à sa charge). Par ailleurs il sera inscrit sur une liste de personnes indésirables sur le territoire pendant une durée minimale d'une année.

Autres informations utiles

Les autorités malaisiennes procèdent régulièrement à des contrôles d'identité dans les lieux de vie (restaurants, café, bars). Il convient d'être en mesure de présenter l'original de son passeport et d'avoir un visa en cours de validité, pour éviter le risque d'être mis en garde à vue.

Réglementation douanière

Exemption de droits de douane à l'entrée en Malaisie

- vin, spiritueux, malt et liqueur : un litre maximum
- vêtements neufs : 3 pièces maximum
- chaussures neuves : 1 paire maximum
- préparations alimentaires d'une valeur n'excédant pas 150 ringgit.
- appareils portables neufs, électriques ou à piles, pour les soins et l'hygiène corporelle : une seule unité par type d'appareil
- tout autre bien, y compris cadeaux et souvenirs, autre que boissons alcoolisées, tabac, d'une valeur n'excédant pas 500 ringgit ou 1000 ringgits, pour les voyageurs entrant en Malaisie par voie aérienne.

L'importation de narcotiques, pornographie, articles de contrefaçon et matériel explosif est interdite.

Les voyageurs peuvent encourir jusqu'à 100 000 ringgit d'amende et 3 ans de prison pour fausse déclaration.

Pour plus d'informations : https://www.customs.gov.my/en/tp/Pages/tp_ppel.aspx

Devises

Toute personne entrant ou sortant du territoire malaisien avec des sommes d'argent, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 USD doit remplir une déclaration au bureau des douanes à l'aide du formulaire K22, disponible dans la majeure partie des points d'entrée et de sortie du territoire. Tout manquement ou fausse déclaration pourra entraîner une amende d'un million de ringgit et jusqu'à un an d'emprisonnement.

Animaux domestiques

Les personnes accompagnées d'animaux domestiques sont invitées à se renseigner auprès des autorités malaisiennes sur les formalités nécessaires (permis d'importation, inspection vétérinaire, dédouanement, transfert des animaux de l'aéroport au centre de quarantaine et du centre de quarantaine au lieu de résidence).

L'animal devra notamment être muni d'un carnet de vaccination et d'un certificat de santé à jour. La mise en quarantaine est obligatoire pour un minimum de 7 jours, éventuellement prolongés jusqu'à 6 mois, selon l'état de santé de l'animal.

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance ou d'un certificat médical traduits en anglais.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Des cas ont été constatés en zones rurales.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

La dengue est endémique (en particulier dans l'État de Selangor qui entoure Kuala Lumpur, et dans la capitale elle-même) et en forte augmentation.

Encéphalite japonaise

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas

de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme (ou malaria) est présent dans le pays mais une prophylaxie n'est nécessaire qu'en dehors des zones urbaines et littorales.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions

respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Leptospirose

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. La transmission à l'humain se fait par contact cutané (muqueuse ou plaie) avec les milieux souillés par les urines d'animaux infectés (rongeurs, animaux d'élevage et de compagnie). La maladie est souvent bénigne, mais parfois mortelle.

La prévention repose sur les mesures d'hygiène générales (lavage des mains, lutte contre les rongeurs, assainissement, etc.) et sur la vaccination des personnels à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Le risque de rage est avéré en Malaisie, notamment dans l'État de Sarawak.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Brouillard de pollution (« haze »)

Une forte pollution atmosphérique provoquée par des brûlis pratiqués sur l'île indonésienne de Sumatra peut affecter le sud-ouest de la Malaisie péninsulaire, et notamment la région de la capitale, de juin à octobre.

Au cours des dernières années, la Malaisie a connu des taux de pollution très élevés. Les seuils considérés comme très malsains ont été plusieurs fois atteints, et les écoles ont dû être fermées. Le trafic aérien est parfois perturbé par cette pollution.

Lorsqu'une telle pollution survient, il est conseillé de s'hydrater autant que possible et de réduire toutes les activités à l'extérieur. En cas de franchissement de la cote d'alerte, les personnes souffrant de maladies respiratoires, d'asthme, de problèmes cardiaques ou de conjonctivite, les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées sont invités à maintenir fermées les portes et fenêtres de leur domicile et à ne sortir qu'en cas de nécessité, munies d'un masque filtrant.

Il convient, pour les personnes sensibles, de prendre conseil auprès de leur médecin avant tout déplacement non essentiel en Malaisie pendant la période à risque.

Les indices de pollution de l'air peuvent être consultés sur le site du Département de l'environnement de Malaisie.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Assurance

L'assurance au tiers est obligatoire.

Permis de conduire

Seuls le permis malaisien et le permis de conduire international sont officiellement reconnus pour conduire en Malaisie. Le permis de conduire international doit être présenté avec le permis original français. Les deux permis doivent être en cours de validité.

La traduction en anglais du permis de conduire français, légalisée par l'ambassade de France, est en pratique tolérée par les autorités malaisiennes, dans le cadre d'un court séjour en Malaisie. L'ambassade de France ne pourra toutefois pas intervenir en cas de difficultés avec les autorités locales.

Contrairement à la pratique en France, le permis B n'autorise pas la conduite de deux roues en Malaisie. En cas d'accident, la compagnie d'assurance refusera de prendre en compte les frais inhérents pour cause de conduite sans permis. Seul le permis moto (catégorie A) permet de conduire légalement suivant les dispositions préalablement citées.

Transport routier

La circulation s'effectue à gauche. Les piétons doivent donc faire preuve d'une prudence particulière avant de traverser.

En Malaisie péninsulaire, l'état du réseau est en général satisfaisant, notamment les autoroutes. La circulation dans les grandes villes est toutefois rendue difficile en raison d'embouteillages fréquents.

Le taux d'accidents de la route est élevé (17e rang mondial pour la mortalité sur la route). Hors Kuala Lumpur, il n'existe pas de secours d'urgence de type SAMU.

Il est déconseillé de circuler en deux-roues. En cas d'accident, il convient de prévenir la police, qui établira le constat.

Transport ferroviaire

En Malaisie péninsulaire, le réseau ferroviaire est dense et relativement fiable.

À Kuala Lumpur et dans sa très proche banlieue, le métro est très moderne, avec un réseau relativement développé et de plus en plus interconnecté.

Lignes aériennes intérieures

La Malaisie est bien desservie par les compagnies d'aviation nationales.

Législation locale

- **La possession et l'importation d'armes et de munitions sont interdites** ; les infractions sont sévèrement punies et peuvent être passibles de la peine de mort.
- **La vente et la consommation d'alcool** font l'objet de restrictions pour les musulmans ainsi que dans les États du Kelantan et du Terengganu.
- **Les actes à caractère homosexuel** sont sanctionnés par la loi. Ils sont passibles de coups de bâton et d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 20 ans.
- Toute déclaration (y compris sur les réseaux sociaux) ou actes portant **injure ou dénigrant l'État**, ses représentants ou ses symboles sont interdits.

Utilisation de la cigarette électronique

La cigarette électronique n'est pas soumise à des restrictions particulières à l'entrée dans le pays. Tout comme la cigarette, il convient de respecter les zones fumeurs sous peine d'amende.

Utilisation des drones

L'utilisation d'un drone à des fins commerciales ou de loisirs requiert l'obtention d'une autorisation par l'Autorité Malaisienne de l'Aviation Civile (CAAM) : <https://www.caam.gov.my/public/unmanned-aircraft-system-uas/>

Us et coutumes

La Malaisie compte 60 % de musulmans et l'islam est la religion d'État. Certains éléments de la sharia (loi islamique) ont été intégrés dans la législation et s'appliquent à tous les musulmans, quelle que soit leur nationalité. Ces dispositions sont plus conservatrices dans les États du nord-est (Kelantan et Terengganu).

Veiller à adopter un comportement et une tenue vestimentaire conformes aux us et coutumes locaux, en particulier à l'extérieur des grandes agglomérations et des sites touristiques et à proximité des mosquées et autres lieux de cultes. Se renseigner sur les codes de conduite et les conventions à respecter.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Les Français se rendant en Malaisie ne sont pas soumis à visa pour les séjours inférieurs à trois mois. Plus d'informations dans la rubrique Entrée / Séjour.

Un visa d'affaires est nécessaire pour les séjours supérieurs à trois mois. Pour plus d'informations, contactez l'ambassade de Malaisie en France.

Réseaux de télécommunications

La connexion et la couverture en 4G/5G sont très bonnes dans les grandes villes et les zones touristiques de Malaisie. Les zones de forêt ou de montagne sont assez mal desservies (majeure partie de Bornéo).

Le roaming est assez cher (2 à 3 euros la minute et 10 euros/Mo). Il est préférable d'acheter une carte SIM/puce locale prépayée (que l'on peut notamment se procurer à l'aéroport).

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Malaisie.

Contacts utiles

Service économique

Membre du réseau international de la Direction générale du Trésor et placé sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le Service économique est en charge de l'analyse de la conjoncture économique, du risque pays, ainsi que de l'environnement des affaires et des conditions d'accès au marché.

Sous l'autorité de l'ambassadeur, il coordonne les actions des partenaires du dispositif de soutien au développement international des entreprises françaises et favorise la mise en place d'un cadre institutionnel propice aux échanges bilatéraux, aux investissements et à la coopération technique.

Il contribue également à la défense des intérêts des entreprises françaises et à la promotion de l'attractivité du territoire français

Service économique de Kuala Lumpur

Ambassade de France en Malaisie

The Intermark, Level 31, Integra Tower, 348 Jalan Tun Razak, P.O. Box 10575, 50400 Kuala Lumpur, Malaisie

Tél. : +60 3 2053 5600

Télécopie : +60 3 2053 5601

Courriel : kualalumpur@dgtresor.gouv.fr

Site Internet

Business France

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le VIE (Volontariat international en entreprise).

Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 70 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires publics et privés.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr

Bureau Business France de Kuala Lumpur

Ambassade de France en Malaisie

The Intermark, Level 31, Integra Tower, 348 Jalan Tun Razak, P.O. Box 10575, 50400 Kuala Lumpur, Malaisie

Tél. : +60 3 2053 5600

Courriel : kualalumpur@businessfrance.fr

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : M. Bruno Le Moing - Courriel : Bruno.LeMoing@hitachirail.com

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Malaysian French Chamber of Commerce and Industry (MFCCI)

Unit No. 2B-10-3, 10th Floor

Plaza Sentral

Jalan Stesen Sentral 5

50470 Kuala Lumpur

Malaysia

Tél. : +60 3 27 18 98 88

Courriel : mfcci@mfcci.com

Site Internet

Atout France

<https://www.atout-france.fr/fr/marches/malaisie>

Sopexa

<https://sopexa.com/fr/worldwide/>

BAD

La Malaisie est membre de la **Banque asiatique de développement (BAD)**, dont le site Internet est consultable à l'adresse :

<https://www.adb.org/>.

La page de la **Malaisie** est consultable à l'adresse : <https://www.adb.org/publications/malaysia-fact-sheet>.

FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Hôpitaux

À Kuala Lumpur

- Gleneagles hospital 282 & 286 Jalan Ampang (urgences +60 3 41 41 30 17 / +60 3 41 41 27 18 et ambulance +60 3 41 41 31 31)
- Prince Court Medical Centre : +60 3 21 60 00 00 ; urgences +60 3 21 60 09 99
- Malaysian Red Crescent : +60 3 42 57 81 22
- General Hospital : +60 3 26 92 10 44 (hôpital public)
- Hospital Sungai Buloh, Jalan Hospital : +60 3 61 45 43 33

Hors de Kuala Lumpur

- Sarawak General Hospital (Kuching/Sarawak) : + 60 82 276 666
- Gleneagles Hospital (Penang) : + 60 4 222 9111

Agences consulaires

Agence consulaire à Kota Kinabalu

+ 60 13 830 66 20

Agence consulaire à Kuching

c/o Telang Usan Hotel, Jalan Ban Hock

(État du Sarawak) : +60 8 242 33 80

Agence consulaire à Penang

+ 60 4 642 26 11

Annuaire des représentations malaisiennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Malaisie

Publié le : 19 juin 2025

Coordonnées

Level 31- Integra Tower 348 jalan Tun Razak
50450 Kuala Lumpur
Malaisie

3.1632125804699, 101.72025031544

+60 3 20 53 55 00

+60 173077966

Permanence (urgences seulement)

+60 3 20 53 55 02

Liens utiles

[Ambassade de France en Malaisie](#)

X 

Facebook 

Instagram 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.